

PETROLE - INDEXATION

Dès le 1^{er} avril 2025, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Ouvrier qualifié 2 ^e catégorie	27,2445 €
Conducteur d'autos	28,2412 €
Ouvrier qualifié 1 ^e catégorie	28,2412 €
Ouvrier qualifié aéroport	28,2412 €
Ouvrier surqualifié	29,2992 €
Elèves en alternance	26,8664 €
Prime de raffinage classique I*	1,2222 €
Prime de raffinage II *	0,3398 €

* Prime de raffinage classique.

** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet www.fgtbpetrole.be.